



SAINTE-JULIE

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2021

PROCLAMATION – SEMAINE DE LA SÉCURITÉ CIVILE – DU 2 AU 8 MAI 2021

Le conseil proclame la semaine du 2 au 8 mai 2021 à titre de Semaine de la sécurité civile et invite les Julievilloises et Julievillois à préparer leur plan d'urgence familial.

PROCLAMATION – SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES – 10 AU 16 MAI 2020

Le conseil proclame la Semaine québécoise des familles du 10 au 16 mai 2021 ainsi que la Journée internationale de la famille le 15 mai 2021.

ATTRIBUTION – CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – INNOVISION+ – ÉLECTION MUNICIPALE DU 7 NOVEMBRE 2021

Le conseil attribue le contrat de service pour la préparation de l'élection municipale de la Ville de Sainte-Julie à l'entreprise Innovision + inc. pour un montant de 31 139,83 \$, toutes taxes comprises.

CONFIRMATION DE MANDAT – ME ARMAND POUPART (POUPART & POUPART)

Le conseil confirme le mandat de Me Armand Poupart, du cabinet d'avocats Poupart & Poupart, dans les dossiers portant les no 505-17-011036-185 et no 505-17-012376-218 à la Cour supérieure du Québec, district de Longueuil.

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTIONS D'ACCÈS ET DE VIRAGES – RUES DEBRÉ ET NOBEL

Le conseil demande l'installation de la nouvelle signalisation suivante :

- un panneau d'obligation de tourner à droite sur la rue Nobel, à partir de la rue Debré;

- un panneau d'obligation d'aller tout droit sur la rue Nobel, à l'intersection de la rue Debré;
- un panneau d'interdiction de faire demi-tour sur la rue Nobel, à l'intersection de la rue Debré;
- un panneau de sens unique dans le stationnement de la place d'affaires située au 1999, rue Nobel, vers la sortie sur la rue Debré;
- des panneaux d'accès interdit aux automobiles, sauf pour les employés et les livraisons, sur la rue Debré, vers l'entrée du stationnement de la place d'affaires située au 1999, rue Nobel.

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE DEMI-TOUR – RUES LIONEL-GROULX ET DU MOULIN

Le conseil demande l'installation de panneaux d'interdiction de demi-tour sur les rues Lionel-Groulx et du Moulin, entre les rues Laure-Conan et Arthur-Buies, à proximité de l'école du Moulin.

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS DE ROULEMENT

Le conseil approuve le financement de projets présentés au rapport du Service des finances pour un total de 10 000 \$.

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX

Le conseil approuve le financement de projets présentés au rapport du Service des finances à même le fonds de parcs et de terrains de jeux pour un montant totalisant 45 000 \$.

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICES BANCAIRES BANQUE NATIONALE DU CANADA

Le conseil autorise le trésorier à signer le contrat de services bancaires à intervenir avec la Banque Nationale du Canada concernant l'ouverture d'un compte à rendement élevé.

ATTRIBUTION – CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

Le conseil accorde le contrat pour les services professionnels de vérification de l'optimisation des ressources de la Ville de Sainte-Julie pour les exercices 2021, 2022 et 2023 à la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., pour une somme de 55 188,00 \$, taxes incluses.

ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET RÉFECTION DE PISTES CYCLOPÉDESTRES

Le conseil accorde le contrat concernant les travaux de construction et réfection de pistes cyclopédestres à la compagnie Excavation Jonda inc. d'une somme de 105 478,07 \$, toutes taxes comprises, incluant la réserve pour imprévus.

ADJUDICATION – TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UNE SURFACE DE ROULEMENT SUR LA RUE CHARLEBOIS

Le conseil accorde le contrat concernant les travaux de mise en place d'une surface de roulement sur la rue Charlebois à la compagnie Pavages Métropolitain inc. d'une somme de 2 597 856,87 \$, toutes taxes comprises, incluant la réserve pour imprévus.

ATTRIBUTION – SERVICES PROFESSIONNELS – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UNE SURFACE DE ROULEMENT SUR LA RUE CHARLEBOIS

Le conseil accorde le contrat concernant des services professionnels pour la surveillance des travaux de mise en place d'une surface de roulement sur la rue Charlebois à l'entreprise Laboratoire GS pour un montant de 78 658,42 \$, toutes taxes comprises, incluant la réserve pour imprévus.

AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE LOCATION DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX

Le conseil autorise la dépense supplémentaire pour le prolongement du bail de location de l'espace d'entreposage appartenant à « Poirier immobilier » pour la somme de 11 957,40 \$ toutes taxes comprises et reconduit le budget d'exploitation pour la location du local de 8 mois en 2022.

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT SUR DIVERSES RUES – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – VOLET 2

À la suite d'une demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Volet 2 pour le projet de travaux de réhabilitation de conduites sur diverses rues, le conseil autorise la signature du Protocole d'entente avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

PLANS-CONCEPT ET DÉROGATIONS MINEURES

Le conseil approuve des plans-concept d’affichage, de construction, d’aménagement, d’éclairage, d’agrandissement, d’installation de conteneurs et de rénovation.

FUTUR RÈGLEMENT

Le conseil annonce son intention d’adopter, à une séance ultérieure, un règlement pour :

- modifier le règlement 1174 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 2 530 000 \$ pour payer le coût des travaux de réaménagement de la cour et d'agrandissement des ateliers municipaux, d'installation d'une unité de climatisation à la Régie intermunicipale de police Richelieu–Saint-Laurent et d'installation de débitmètres et accessoires pour le réseau d'aqueduc ainsi que les frais contingents.

RÈGLEMENT

Le conseil adopte :

- le Règlement 1167-4 relatif à la circulation afin de prévoir des dispositions concernant le stationnement sur un terrain de stationnement privé. Les principales dispositions à cet effet sont : le stationnement sur un terrain de stationnement privé sera permis notamment si une entente à cet effet est intervenue entre la Ville de Sainte-Julie et le propriétaire du terrain privé et une signalisation appropriée devra être installée sur le terrain de stationnement privé. Par conséquent, le stationnement sera permis sur les terrains de stationnement des écoles du Centre de services scolaire des Patriotes situées sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie selon les dates et les heures indiquées sur la signalisation installée à ces endroits.